

Calendrier de réservations ALSH Anne Sylvestre et Les Renardeaux

MOIS DE DECEMBRE 2025

accueil.loisirs@saintry.fr - 01 69 89 37 82 / 06 65 52 74 56

Vous pouvez nous communiquer votre adresse mail ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez avoir une confirmation de l'inscription de votre enfant à l'ALSH

Adresse Mail : Numéro de téléphone :				
Nom de l'Enfant : Prénom de l'Enfant				
Noms et prénoms des parents :				
Groupe scolaire :Nom de l'enseignant :				
Maternels :		Elémentaires :		
Capacité d'accueil de 60		Capacité d'accueil de 60 places		
places maximum				maximum
		Journée	1/2 J	ournée
		De 7h00 à 19h00	De 7h00 à 13h30 avec repas	De 13h30 à 19H00 sans repas
			MERCREDIS	
Mercredi	3-déc-25			
Mercredi	10-déc-25			
Mercredi	17-déc-25			
VACANCES SCOLAIRES				
Lundi	22-déc-25			
Mardi	23-déc-25			
Mercredi	24-déc-25			
Jeudi	25-déc-25		FÉRIÉ	
Vendredi	26-déc-25			
VACANCES SCOLAIRES				
Lundi	29-déc-25			
Mardi	30-déc-25			
Mercredi	31-déc-25			
Jeudi	1-janv-26		FÉRIÉ	BEOKING (1997)
Vendredi	2-janv-26			

RAPPEL

Toute annulation doit se faire par écrit, aucune annulation ne sera prise par téléphone ou oralement. Un formulaire type est à la disposition des familles dans les accueils de loisirs, dans les trois groupes scolaires de la commune, à l'accueil de la Mairie, mais aussi téléchargeable sur le site de la ville.

Les familles peuvent également procéder à une annulation de réservation par mail (accueil.loisirs@saintry.fr) ou sur papier libre en mentionnant le nom et prénom de l'enfant et des parents et les dates du ou des jours réservé(s) à annuler.

Délais d'annulation avant la date du premier jour d'accueil de chaque période, soit :

- 48h avant pour les mercredis
- 8 jours avant pour les petites vacances scolaires
- 15 jours avant pour les grandes vacances

Toute annulation hors délai engendrera une facturation des journées annulées. Au-delà de 3 annulations sans justificatif valable, les absences seront facturées au tarif le plus haut du quotient familial tranche 10 (17,48€) pour les résidents de la commune et 38,88€

Date limite d'inscription : le 25 NOVEMBRE 2025

Fait à Saintry-sur-Seine le

Signature OBLIGATOIRE du ou des responsables légaux :